



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 Décembre, à 18 h,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 11 Décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Destrem, Maire.

17 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, YAGUES Bernard, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, ZOCCARATO Jeanine, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, ROQUE Bento, De CROZALS Anne, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, VASSAL Didier, CAZANAVE Liliane.

2 absents : Mme CHAVINIER Anne – M. DURAND Jean-Régis.

1 procuration : Mme CHAVINIER Anne à Mme ZOCCARATO Jeanine.

Les membres du Conseil Municipal ayant été informés à 19 h que M. DURAND Jean-Régis avait donné procuration à M. DESTREM Pierre, cette procuration n'a pu être recevable, l'annonce étant trop tardive.

Total des membres présents : 17 sur 19

Total des membres représentés : 1 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h. Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance (art. 5 loi du 05 avril 1884).

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Madame JAMMES Nelly, Adjointe, a fait la lecture du Procès-Verbal du 17 Octobre 2017. Ce procès-verbal a été rédigé par Madame TAILLEFER Bernadette, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – Modification Statutaire Syndicat Intercommunal de Cylindrage

Chaque commune membre du syndicat doit délibérer sur la modification statutaire. Cette modification consiste à se prononcer sur l'adhésion de 4 nouvelles communes : Sallèles-Cabardès, Trassanel, Villegly et Villarzel-Cabardès.

Approuvé à l'unanimité.

2) – Schéma directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée des services de transports publics de Carcassonne Agglo

La commune doit s'engager sur un plan de programmation et de financement afin que les arrêts de bus de la commune soient conformes – 5 arrêts seraient à modifier :

Avant 2020 : Réaménagement de l'arrêt du collège Pierre et Marie Curie

Avant 2023 : Arrêt Cabinet Médical – Aller/Retour et Fabre d'Eglantine Aller/Retour.

Carcassonne Agglo a pris la compétence pour les bus. A nous de faire le reste. Il faudra déplacer les passages piétons, en particulier devant le Cabinet Médical.

Il nous est demandé de mettre la lumière dans les arrêts de bus. Les passages piétons devront être équipés de bandes destinées aux personnes mal voyantes.

Refusé à l'unanimité. : 18 voix contre sur 18

3 – SUBVENTION 2018 AU COMITE DES FETES

La présidente du Comité des Fêtes souhaite connaître le montant de la subvention que la municipalité va lui allouer en 2018 afin de réserver les groupes musicaux. L'association bénéficie d'une somme de 12 000 euros.

Adopté à la majorité – 1 voix Contre – 17 Pour.

4 – CONVENTION DE MISSION – KPMG

KPMG nous a transmis sa convention de mission pour l'assistance à l'élaboration du compte administratif 2017 et préparation du budget 2018.

Le montant de la mission est plafonné à 9 380 euros.

Adopté à la majorité – 1 voix Contre – 17 Pour.

5 – MAINTENANCE INFORMATIQUE – ANNEE 2018

Pour les sites : Mairie, Ecole Élémentaire et Maternelle, Bibliothèque-Médiathèque.

La prestation de l'entreprise « Clean Ordi », de Rieux est de 8 208 euros et « 11 Micro » de Villeneuve, est de 9 576 euros.

Vote pour la maintenance informatique à « Clean Ordi ».

Approuvé à l'unanimité.

6 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, la présidente Madame Raynaud, sollicite un versement de 7 500 euros, en janvier 2018, qui correspond à 50% de la subvention L'autre partie sera versée après le vote du budget.

Approuvé à l'unanimité – 18 voix Pour.

7 – DEVIS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CYLINDRAGE – PROGRAMME 2018

Monsieur le Maire a sollicité un devis pour la réfection du chemin du Vigné. Ce dernier s'élève à 46 438,35 euros. Cette dépense, si elle est validée, sera inscrite au budget 2018.

Approuvé à la majorité 1 Abstention – 17 voix Pour.

8 – CONVENTION DE RECONDUCTION AVEC CARCASSONNE AGGLO – SERVICE URBANISME

Depuis 2015, la commune a confié à Carcassonne Agglo l'instruction des dossiers d'urbanisme, la convention arrive à échéance le 31 Décembre 2017. Il est proposé au Conseil Municipal de la reconduire pour deux ans. Les dispositions financières sont les suivantes : Part fixe : 1, 50 euros par habitant + la part variable qui est en fonction du nombre d'actes et de leur type.

Certificat d'Urbanisme Opérationnel : 45 euros, déclaration préalable : 80 euros, Permis de Construire : 114 euros, Permis de Démolir : 91 euros, Permis d'Aménager : 136 euros.

Pour le renouvellement de cette convention

Approuvé à l'unanimité.

9 – AVENANT CONTRAT – MAINTIEN DE SALAIRE AGENTS

Certains agents bénéficient du maintien de salaire. Actuellement les agents ont une retenue salariale de 2,64 % du traitement de base. A compter du 1^{er} Janvier 2018, la cotisation sera de

2,95%. La Municipalité est soulagée pour signer l'avènement car c'est un contrat de prévoyance tripartite : Mutuelle Nationale Territoriale/Collectivité/Agent.

Ce contrat leur permet de bénéficier du maintien de salaire en cas d'arrêt maladie.

Approuvé à l'unanimité.

10 – DEMATERIALISATION DES ACTES

Carcassonne Agglo, en collaboration avec les services préfectoraux, propose de mettre en place la dématérialisation des actes. La municipalité souhaite le mettre en place pour 2018.

Approuvé à l'unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Mardi 19 Décembre, à 18 h 30, à la Maison des Jeunes, se déroulera la remise de diplômes de CAP et de BP du CFA. Les membres du Conseil sont invités à y assister.

Il y a un glissement de terrain route de Moux, envahi par les herbes.

Il est urgent de retracer les balises de priorité (bandes blanches), au carrefour route de Saint Frichoux, afin d'éviter des accidents.

En venant de Saint Frichoux, important amas de déchets (interdit de jeter des déchets de chantier).

La mairie de Rieux aurait refusé de participer et l'on devrait payer pour l'installation de la fibre optique, alors qu'il aurait été possible de l'avoir avec Peyriac (qui serait servi après Trausse)

La mairie n'est pas été au courant.

Il y a un problème au niveau des containers poubelles jaunes qui se trouvent parfois au milieu de la route. Avertir la COVALDEM de mettre le frein.

Demande de balayer le devant de porte à l'école maternelle : les feuilles étant mouillées, peuvent faire glisser sur le carrelage.

Annonces d'animations autour du sapin offert par l'ONF et installé sur la place du marché : Jeudi après-midi, vers 13 h 45, les enfants de l'école élémentaire, viendront décorer le sapin et apporter un cadeau pour les enfants des personnes bénéficiaires de l'aide des Restos du Cœur. Vendredi, à 11h, les élèves de l'école maternelle viendront décorer le sapin. Vendredi soir, de 18h à 19 h 30, la municipalité offrira au public une distribution de gâteaux, mandarines, de chocolat chaud et de vin chaud, en présence du Père Noël et diffusion de chants de Noël

Afin de sécuriser, seront placées des barrières de sécurité et la route sera barrée.

La délégation mérinilloise a reçu, au Palais des Congrès, à Gruissan, un panneau qui récompense l'engagement de la commune dans la campagne « Zéro Phyto » et qui sera installé à l'entrée de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

Fait en Mairie, le 21 Décembre 2017,

Le Maire, Pierre Destrem.

